

ARRÊTÉ N° C25-05-21

FIXANT LA LISTE DES EXAMINATEURS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, SESSION 2024/2025

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 pris en application de l'article 10 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le recensement des communes affiliées du Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C24-09-58 en date du 25 septembre 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-01-03 en date du 3 janvier 2025 fixant la liste du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-02-06 en date du 27 février 2025 fixant la liste des concepteur, surveillants et correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-03-07 en date du 3 mars 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir et modifiant la liste des correcteurs d l'examen professionnel d'adjoint administratif principal d 2^{ème} classe, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-04-15 en date du 22 avril 2025 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2024/2025 ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250505-C25-05-21-AI
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025

Article 1 : La liste des examinateurs de l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'adjoint d'administratif principal de 2^{ème} classe, session 2024/2025, est fixée par ordre alphabétique ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	grade	collectivité
AGATOR	Alain	Élu	Commune de Soullaines-sur-Aubance
ANTOINE	Jean-Pierre	Maire	Commune de Courchamps
BARBIN	Lionel	Attaché principal	Département de Maine-et-Loire Anjou
BERGERE	Christian	Directeur territorial	Centre de gestion de Maine-et-Loire
BERTRON	Chrystel	Élue	Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou
BORDAGE	Véronique	Attaché principal	Département de Maine-et-Loire Anjou
CARAES	Mauricette	Retraitée de la Fonction Publique	
CHARRON	Véronique	Attaché territorial	Département de Maine-et-Loire Anjou
CHERON	Jean-Pierre	Attaché principal	Département de Maine-et-Loire Anjou
CHIHAB	Stéfany	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	INSET - CNFPT
CULLERIER	Jean-François	Élu	Commune de Baugé-en-Anjou
DAUTEL	Didier	Directeur	Centre de gestion de Maine-et-Loire
DELCROIX	Elisabeth	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Angers Loire Métropole
DELETRE	Alain	Élu	Commune d'Avrillé
DEVILLERS	Michèle	Élue	Commune de Bouchemaine
EPINARD	Dominique	Retraité de la Fonction Publique	
FRESLON	Corinne	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Mairie de Corzé
GERMOND	Denis	Attaché	Département de Maine-et-Loire Anjou
GUERY	Tony	Maire	Commune de la Ménitrie
IOGNA-PRAT	Pascal	Attaché principal	Mairie d'Erdre-en-Anjou
LAUBIER	David	Attaché principal	Centre de gestion de Maine-et-Loire
MAUSSION	Hervé	Attaché principal	Mairie de Brissac Loire Aubance
MONTEIRO	Bernardina	Rédacteur	Département de Maine-et-Loire Anjou
PASSETTE	Myriam	Représentante CAP catégorie C	SIEML
PELLETIER	Pascal	Rédacteur	Mairie de Chazé sur Argos
RENAUDON	Véronique	Élue	Commune de Tiercé
ROLAND	Emilie	Attaché principal	CNFPT
SANTENAC	Françoise	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Département de Maine-et-Loire Anjou
SEMLER COLLERY	Yann	Élu	Commune de Chemillé-en-Anjou
SOREAU	Jean-François	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Mairie d'Angers/ALM
STALL	Geneviève	Maire	Commune de Verrières-en-Anjou
TILLY	Nathalie	Attaché principal	Mairie de Bécon les Granits
TISON	Stéphanie	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	SDIS 49
VERGER	David	Rédacteur	CNFPT

Article 2 : L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, se déroulera le 14 mai 2025 au parc des expositions d'Angers, route de Paris – Saint Sylvain d'Anjou, 49480 VERRIÈRES EN ANJOU.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 5 mai 2025

E. MARQUET
Présidente du Centre de Gestion

